



CONSEIL GENERAL

Législature 2021-2024

20^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

Judi 26 septembre 2024
Auditoire de Vigner

Présidence : M. Yann Chalon

Secrétariat : Mme Cinzia Generoso-Bornand

Table des matières :

1.	Appel	Page	3
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024	Page	3
3.	Nomination d'un membre à la Commission financière et de gestion en remplacement de Mme Corinne Engel (ENT), démissionnaire	Page	3
4.	Nomination d'un membre à la Commission temporaire de suivi de la Rive-de-l'Herbe en remplacement de Mme Corinne Engel (ENT), démissionnaire	Page	4
5.	Coûts finaux et demande de crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 361'000.00 pour la construction des collèges de Vigner ; rapport à l'appui	Pages	4 – 6
6.	Fusion : point de situation	Pages	6 – 7
6.	Communications du Conseil communal	Pages	7 – 10
7.	Motions et propositions	Page	10
8.	Interpellations et questions	Pages	10 – 18

Date	Statut	Commentaires
26.09.2024	Version provisoire pour approbation	
07.11.2024	Version définitive	

Le Président

La 20^{ème} séance du Conseil général de cette législature est ouverte, j'espère que vous avez passé un bel été et vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue. J'ai le plaisir de saluer les représentants de la presse que je remercie d'être venus. Nous avons reçu une lettre de M. Yves Ehret, administrateur communal, dont je vous donne lecture, en application de l'article 38 du règlement général de notre commune.

C'est une lettre adressée au Conseil communal avec copie au Conseil général :

« Organiser, contrôler, diriger, discuter, traiter, anticiper tels sont, entre autres, les quelques verbes forts qui, chaque jour, ont comblé mes journées et ce depuis bientôt 13 ans. Dès lors, il ne serait pas cohérent de ma part de quitter mon poste actuel sans, pour au moins, en faire usage.

La faim d'apprendre exclu la fin d'un parcours et j'ai toujours faim de m'instruire mais autre chose et ailleurs. C'est pourquoi, j'opte pour une retraite anticipée au 31 mars 2025.

J'avais un rêve, j'ai eu la chance de pouvoir le réaliser et je tourne la dernière page de mon parcours professionnel ici, sans aucun regret. D'autres plans m'animent et vont insuffler une nouvelle dynamique à ma retraite active pour autant que la santé, qui prendra une part prépondérante et orientera évidemment nos intentions, m'en donne les moyens.

J'ai eu personnellement beaucoup de chance dans ma carrière professionnelle. En effet, j'ai toujours librement choisi ET employeurs ET tâches qui m'ont permis d'œuvrer avec envie et surtout passion. C'est principalement ce que je retiendrai de mes diverses fonctions.

Actuellement et jusqu'au terme de ma contribution dans la région, j'ai le privilège de servir les citoyennes et citoyens saint-blaisois-es. C'est un honneur et je les remercie, d'ores et déjà, toutes et tous, de leur confiance et de leur bienveillance témoignées envers notre administration.

D'incommensurables mercis à l'ensemble de mes collègues qui m'ont donné, parfois, la force nécessaire pour surmonter les problèmes se présentant à moi. À nous tous, nous avons su affronter certains écueils et remettre, autant que faire se peut, le navire à flot, qui, en 2011, rappelez-vous, avait méchamment pris l'eau.

Je peux affirmer aussi et sans aucun embarras, que toutes et tous mes collègues ont œuvré avec une conscience professionnelle et personnelle hors norme. Je suis fier d'avoir été leur capitaine d'équipe durant ces 13 années.

Et finalement, sans l'appui de votre Autorité durant toutes ces années, tous les projets communautaires n'auraient jamais pu voir le jour et notre travail aurait été bien terne et sans saveur. Nous avons, en permanence, essayé de faire au mieux mais lorsqu'on regarde l'évolution de ces 10 dernières années, aussi bien s'agissant des investissements réalisés au sein du village que des finances communales, nous pouvons être fiers du résultat obtenu pour le bien des citoyens.

Un grand merci de m'avoir accordé votre confiance.

Je pars avec la satisfaction du devoir accompli, avec un esprit libre et vagabond en conservant d'excellents souvenirs.

Pleinement engagé dans la mise en place de la nouvelle commune, je ferai tout mon possible pour assurer sa réussite. Comme Saint-Blaise reste ma priorité, je mettrai toute mon énergie et mes compétences au service de mes collègues et j'espère vivement que la fusion apportera de nombreux avantages qui viendront également combler nos habitant-e-s.

Je souhaite plein succès à Laténa mais, et surtout, que Vive Saint-Blaise.

« Nul remords du passé n'empoisonne ma vie ; satisfait du présent, je crains peu l'avenir » Abbé de Chaulieu.

Je réitère mes remerciements et vous souhaite bon vent à tous. Yves Ehret »

Cher Yves, merci à toi également. Cela a toujours été un plaisir de travailler avec toi.

Nous avons également reçu un e-mail de Mme Corinne Engel nous informant de son déménagement dans une autre commune. De ce fait, elle cesse de faire partie de ce Conseil général. Je la remercie de son travail au sein du législatif et des diverses commissions et lui souhaite une bonne suite.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et vous avez reçu l'ordre du jour.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, je me permets de vous rendre attentif à l'art. 41 al. 1 du règlement général de notre commune, selon lequel un membre du Conseil général empêché d'assister à une séance doit s'excuser à l'avance et par écrit auprès du président. Un e-mail au président avec copie à l'administration suffit. On ne se fait pas excuser oralement lors de l'appel.

1. Appel

Le Président donne la parole à Mme Cinzia Generoso-Bornand, secrétaire suppléante, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présent·e·s : 24

Excusé·e·s : MM. David Guenin, Ludovic Kuntzer,
Mme Silvia Carolillo, Ivana Marti,

Absent·e·s : MM. Georges Bertoni, Abraham Doblado, Ramadan Nrecaj, Jean-Philippe Pramil,
Eric Ryser

Suppléant·e·s : M. Julien Boureau

Le Président annonce que le quorum est atteint et que le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est à 13.

Il annonce également une modification de l'ordre du jour suite au départ de Mme Engel soit, l'ajout d'un point 3, nomination à la Commission financière et de gestion en remplacement de Mme Engel et un point 4, nomination d'un membre à la Commission temporaire de la Rive-de-l'Herbe.

Le nouvel ordre du jour n'appelant pas de remarque, **le Président** le considère comme accepté.

Il rappelle également que les textes doivent être transmis à Mme Nadia Cutro (nadia.cutro@ne.ch) dès la suite de la séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre à la Commission financière et de gestion en remplacement de Mme Corinne Engel (ENT), démissionnaire

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Oui, c'est moi-même.

4. Nomination d'un membre à la Commission temporaire de suivi de la Rive-de-l'Herbe en remplacement de Mme Corinne Engel (ENT), démissionnaire

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est également moi qui me met à disposition.

5. Coûts finaux et demande de crédit complémentaire et supplémentaire de CHF 361'000.00 pour la construction des collèges de Vigner ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu pendant la séance)

Présidée par Mme Paola Attinger, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 17 septembre 2024, en présence de 7 de ses membres (2 membres étant excusés), ainsi que de trois membres du Conseil communal et de l'administrateur communal.

La commission prend note positivement que le rapport, avec les coûts finaux du projet de Vigner, a finalement été rendu.

Quelques questions sur le détail des coûts supplémentaires ont trouvé réponses auprès du Conseil communal. Toutefois, la Commission relève un certain malaise à propos du retard de ce rapport, puisque certains coûts rapportés ici étaient en fait connus depuis longtemps.

Il a été remarqué que certains postes de coût, qui avaient précédemment été annoncés et en suspens, ne sont plus mentionnés dans ce rapport final. Mais la Commission prend note de l'affirmation du Conseil communal que tous les postes des comptes du projet ont été vérifiés ligne par ligne et sont effectivement bouclés.

Un membre a exprimé l'avis que cette demande de crédit au Conseil général était de fait superflue. D'un côté parce que le dépassement final, par rapport à la somme des crédits votés précédemment, n'est que de 1%, de l'autre parce que son approbation ou refus par le Conseil général, alors que ces dépenses ont été engagées et payées il y a longtemps, n'aurait aucun effet concret ni sur les comptes de la Commune ni sur son bilan.

En conclusion, la Commission financière et de gestion recommande par 6 voix avec une abstention au Conseil général d'accepter la demande de crédit.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il n'y a pas d'objection à l'entrée en matière.

M. William Ducret (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Comme à son habitude, le groupe PLR s'est réunis trois jours en amont de cette séance du Conseil général.

Le sujet débattu était la demande de budget complémentaire de CHF 361'000.00 pour finaliser les collèges de Vigner.

La Commission financière et de gestion a rédigé un rapport qui résume bien la situation et nous la remercions pour son travail qui a pu orienter notre discussion.

La temporalité de cette demande de crédit fut un thème central du débat : pourquoi une demande de crédit maintenant, alors que les collèges sont terminés ?

Nous soulignons que cette situation, malgré qu'elle ne soit pas rigoureusement rapide, n'est pas une surprise. Certaines factures étaient restées ouvertes par le bureau d'architecture et, d'accord commun avec la Commission financière et de gestion, elles sont maintenant finalisées. Cela permettra donc de clôturer ces factures et de pouvoir pleinement disposer de ce bien.

Concernant ces coûts imprévus, nous comprenons que tout projet d'ampleur a une part de coûts imprévisibles, difficilement quantifiable. Le budget demandé représente environ 1 % du budget total investi pour les collèges, ce qui nous semble plus que raisonnable.

Ce chantier a été suivi rigoureusement par le bureau d'architecture et le Conseil général et nous apprécions son très bon déroulement, qui n'a pas engendré de complications.

Je conclus avec une pensée pour cet ouvrage d'architecture, nous disposons maintenant de belles infrastructures !

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il ne conviendrait pas d'être réfractaire à cette demande de budget et le groupe PLR l'acceptera.

Mme Pascale Giron-Lanctuit (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de sa séance de groupe du 23 septembre, le groupe PS a étudié les coûts finaux et la demande de crédit de CHF 361'000.00 pour les collèges de Vigner.

Ce rapport est la conclusion d'un projet de plus de 20 ans, 6 crédits ont permis la réalisation de ces 4 fantastiques, mais également de l'auditoire et du parking. Cet ensemble de plus de 10'000 m² comprend des salles de classe standard et spécialisée, des espaces communs, une cour, une bibliothèque-médiathèque ainsi qu'une salle de sport dans laquelle nous avons eu l'occasion de siéger.

Deux commissions ont suivi l'avancement des travaux : une commission de construction et une commission technique et des utilisateurs, s'assurant que le projet réponde aux exigences et aux besoins des usagers. La Commission financière et de gestion a également suivi la bonne gestion financière du projet tout au long des différentes étapes, nourrissant en son sein des débats animés. Ces commissions sont principalement composées de miliciens et je tiens à relever la qualité et l'engagement de toutes les parties prenantes qui ont œuvré à la réussite de ce projet. Peu d'entre nous ont l'occasion de gérer des projets à plus de CHF 37 millions !

Grâce à cette persévérance, environ 500 enfants et ado de 4 à 15 ans utilisent quotidiennement ces bâtiments. Pour eux, ces espaces sont un lieu de socialisation et d'apprentissage. Elles et ils apprennent à lire et à écrire en français, en allemand et en anglais, à compter, coudre, bricoler, jouer au foot et au basket ainsi qu'une montagne d'autres connaissances qui leur seront très utiles dans leur future vie professionnelle.

Ces espaces leur permettent également de rentrer pas-à-pas dans leur rôle de citoyens et de citoyennes. Elles et ils découvrent comment interagir et communiquer avec des pairs d'horizons et de cultures différentes, à négocier, à se faire des amis, à tomber amoureux, à trahir et être trahi, à pardonner, à avancer, persévérer et se projeter.

Lieu de toutes les émotions par excellence, qui d'entre vous n'a pas vu son enfant pleurer ou au contraire trépigner d'impatience avant d'aller à l'école, qui ne s'est pas réjoui en le voyant si fier au spectacle de fin d'année !

Les espaces que nous avons construits font vivre cette mini-société. Pour les petits comme pour les grands, nous la voulons libre, digne, égalitaire et solidaire.

En acceptant ce crédit, ce que le groupe socialiste fera à l'unanimité, c'est tout cela que nous soutenons. Le point final d'un projet qui permet à toutes celles et ceux qui le fréquentent, de devenir chaque jour un peu plus le meilleur d'eux-mêmes.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté est accepté par 22 voix pour et 1 abstention.

6. Fusion : point de situation

Le Président donne la parole au Conseil communal.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Commençons avec le personnel de notre commune :

Rappelez-vous, en début d'été, je vous parlais des incertitudes et inquiétudes d'une partie du personnel de Saint-Blaise devant les étapes encore à franchir avant de connaître quel poste ils occuperont au 1^{er} janvier 2025. Les tensions étaient fortes, les attentes hautes. Cette phase est maintenant révolue, c'est chose faite, tous les postes ont été attribués. Vous avez peut-être lu le communiqué de presse du jour avec la liste des 10 nouveaux et nouvelles chef-fe-s de service.

Du côté de Saint-Blaise, nous avons Véronique Flückiger, qui sera à la tête du service d'urbanisme de Laténa et Sébastien Saam à la tête du service des bâtiments.

Il y a bien sûr des déceptions pour certain-e-s mais, globalement, il me semble qu'il y a une bonne acceptation du personnel devant le nouvel organigramme.

Au niveau institutionnel :

À la suite de l'élection du nouvel Exécutif, toute la gestion du processus de fusion est portée par les nouvelles autorités de Laténa.

Si vous avez des questions, je vous laisse regarder par exemple, avec les membres saint-blaïsois représentés au sein du Conseil général de Laténa ou des commissions.

Pour le Conseil communal saint-blaïsois, la nomination des chef-fe-s de service nous lance dans la phase de passation des dossiers. Les Doodles fusent pour organiser des séances entre les responsables des dicastères actuels et ceux de Laténa et, souvent, en présence des chef-fe-s de service.

Ces derniers mois de la commune de Saint-Blaise s'annoncent intenses en travail. Pour chaque dossier qui nous occupe, nous devons évaluer si les décisions sont prises par le Conseil communal actuel, avec parfois concertation auprès du Conseil communal de Laténa, ou si le dossier est remis aux nouvelles autorités pour traitement.

Le Conseil communal est reconnaissant envers le personnel qui se projette avec dynamisme dans la nouvelle commune. Nous remercions également l'entreprise mandatée, Triaspect, pour le suivi RH sensible et structuré du processus.

Et bravo au Conseil communal de Laténa de réussir si bien, jusqu'à maintenant, cette transition complexe à entreprendre.

Le Président annonce l'arrivée de M. Nicolas Droz. Présents 25, la majorité absolue reste à 13.

7. Communications du Conseil communal

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Quelques nouvelles sportives, culturelles et des manifestations :

Pumptrack

Les plans sont déposés, il y a eu trois oppositions qui sont en traitement. Nous y reviendrons plus tard pour voir l'avancée de ce projet. En parallèle, il y a toujours une levée de fonds qui est prévue par l'association Pumptrack Bas-Lac, des demandes sont faites auprès de la LoRo, auprès d'entreprises privées. Je vous encourage à aller sur le site pumptrackbaslac.ch où vous pouvez dépenser votre fortune dans cette structure et aider ces jeunes qui ont lancé cette pétition il y a plus de 4 ans.

Beach-volley

Les plans sont faits, nous avons mis en suspens le temps de traiter les oppositions du pumptrack. À savoir que les préavis de la Commission d'urbanisme étaient favorables.

Polysports aux Fourches

Du retard dans ce dossier, mais les demandes d'offres sont lancées et certaines devraient nous parvenir d'ici le 10 octobre. Il y a 3 entreprises de la région qui ont été questionnées à ce sujet.

Nous attendons patiemment que le saut en hauteur des Fourches soit installé. Cela viendra, je pense, avant la fin de l'année.

Football : un 2^{ème} terrain est en train d'être emménagé pour le bien-être des clubs de foot de Saint-Blaise qui se donnent à fond, avec l'œuvre de M. Benjamin Jaggi.

Sauvetage

Je souhaiterais remercier le sauvetage qui, je pense, à la plus grande manifestation de Saint-Blaise. Ils ont eu beaucoup de succès le vendredi, un peu moins le samedi. J'aimerais les remercier pour la qualité de cet événement qui fait toujours le bonheur de chacun à Saint-Blaise.

Commission du C3F

La Commission du 3Février qui travaille à toutes les manifestations que vous connaissez déjà. Il y a d'ailleurs, à l'entrée, l'affiche des Mascarades qui se dérouleront le 3 octobre. Je vous invite à y venir, les enfants sont grimés, il y a à manger et à boire. Les personnes qui s'occuperont de la boisson sont les membres de l'association Pumptrack.

La Commune de Laténa sera en fonction au 1^{er} janvier 2025, cependant, le 3 février persistera ! Nous avons rencontré les nouvelles autorités et rien ne changera, en tout cas pour l'instant. Je remercie également M. Marc Chauvy qui a fait un beau travail de transition avec M. Yves Ehret afin de transmettre ces informations aux nouvelles autorités pour soutenir et préparer cet événement à cheval entre deux législatures. Les dates sont du 31 janvier 2025 au 1^{er} février, bien sûr le lundi 3 février.

Concernant la Foire, elle est prévue le 24 mai 2025. Ils s'activent à chercher davantage de stand et élargir aussi aux sociétés locales de Laténa.

Je soulignerai le 1^{er} août, qui s'est déroulé avec beaucoup de succès à la Tène, un 1^{er} août avec les 4 communes et je remercie tous les employés communaux car grâce à eux, nous avons pu faire une belle fête.

Manifestations

J'espère que certains sont venus voir les Diablogues du Théâtre du passage, qui est venu à Saint-Blaise et qui a fait un bel événement le 7 septembre dernier. Je pense que c'est à Saint-Blaise qu'il y a eu le plus de personnes, c'est agréable.

Je finirai en vous rappelant qu'il existe le passeport vacances des communes fusionnées, du 14 au 17 octobre. Le 14 octobre, cela se déroulera à Saint-Blaise, avec une balade avec le Groupe Nature et la découverte de ce que nous offre la nature, en collaboration avec la Graine d'or.

Je parlerai aussi du Forum du SIEN qui se déroulera du 12 au 15 novembre. Si vous avez envie de savoir comment évoluent les infrastructures informatiques, il y a plein d'événements prévus.

Très fier des flyers qui sont à vos tables, ils représentent cet auditoire. C'est avec émotions que l'on voit que c'est la fin de tous ces travaux, ce dernier rapport qui a été classé. C'était une belle aventure, je me souviens que lorsque je suis arrivé au Conseil communal, M. Jeanneret m'a dit : « viens voir, on est en train de faire un truc génial ». Merci encore Alain pour cela. Le fait d'avoir un flyer donne aussi un résultat final et la suite est de faire de la publicité, de l'envoyer à différentes communes et organismes.

Pour toutes ces animations, n'hésitez pas à vous rendre sur NemoNews, l'application sur vos smartphones et aussi le culturoscope.

Et je finirai ici par une citation que j'aime bien :

« Un homme d'Etat est celui qui pense aux générations futures et l'homme politique est celui qui pense aux prochaines élections ». Abraham Lincoln

Le Président annonce l'arrivée de M. Constantin. 26 présents et la majorité absolue est à 14.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Quelques informations sur l'état des infrastructures qui occupent mes dicastères.

Vous avez voté un gros crédit pour la station de pompage de Vigner, nous avons actuellement attribué les travaux de conduite de ce gros projet qui se déroulera en collaboration avec La Tène. L'idée est de commencer les travaux au printemps prochain ; ils dureront de nombreux mois.

Pour ce qui est de la station de pompage propre à Saint-Blaise, les travaux de rénovation seront entrepris par notre GRD.

Concernant la gestion des déchets verts, je n'ai pas reçu de réclamation. Je crois que l'entreprise qui a obtenu le marché donne satisfaction. Si d'aventure il devrait y avoir des problèmes, n'hésitez pas à nous en faire part.

Pour les déchets incinérables, c'est plus compliqué ! C'est-à-dire que l'entreprise qui a obtenu le marché fait très bien son travail mais une autre entreprise, arrivée 3^{ème} dans le ranking, essaie toujours d'obtenir juridiquement le mandat.

Le chauffage à distance : les tubes vides ont été posés à Maigroge et l'arrivée du chauffage est prévue pour l'automne 2026 à Saint-Blaise. Il y a eu quelques problèmes techniques qui sont à présent réglés et les travaux peuvent désormais avancer.

Pour la communauté des eaux neuchâteloises, les travaux sont terminés, le syndicat est en place

et il s'agira maintenant de lui transférer les biens des installations, qui sont propriétés des communes.

La STEP de la Châtellenie : nous avons accueilli les eaux usées de Ins et de Müntschemier et, en plus, tous les travaux qui ont été projetés, notamment l'amélioration de la biologie, sont terminés. Il ne reste plus que quelques réglages à effectuer.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Quelques nouvelles de la RC2185 : les travaux vont bon train, nous sommes dans les temps, mais malheureusement, et nous le savons, cela crée de nombreuses perturbations dans le village. Nous recevons de nombreuses réclamations et essayons d'y répondre. Je vous remercie de prendre votre mal en patience.

Le stade suivant est de supprimer tous les câbles électriques aériens à l'entrée de Dardel-Maigroge, j'ai vu qu'il y avait encore quelques maisons alimentées par des câbles aériens. Cela va être supprimé et le goudronnage de cette route jusqu'à la descente des Lavannes sera prochainement terminé.

Il y aura une séance d'informations pour les riverains pour informer du stade suivant. Nous voyons que lors de ces séances, peu de personnes y participent. Nous tâcherons d'avoir une meilleure communication écrite et de passer davantage par une communication dans le Bulcom.

La rénovation du temple : les travaux arrivent gentiment au bout. Il est prévu que l'inauguration se fasse avant la fin de l'année. Le but est que le culte de Noël puisse se dérouler dans le temple.

En ce qui concerne l'éclairage public, mon collègue M. Canonica aurait pu vous en parler, l'entreprise Soluxa est en train de changer l'éclairage public dans le village, notamment à la rue de la Maigroge, tous les lampadaires sont changés ainsi que dans d'autres quartiers.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Exercices d'évacuation :

En top chrono 3 minutes, les deux bâtiments étaient vides. Nous avons exercé la semaine dernière, l'évacuation des bâtiments A et C du site scolaire de Vigner.

Des représentants de l'ECAP, des pompiers et des membres de la Commission de la police du feu étaient présents comme observateurs. Globalement, cela s'est bien passé. Il y a quelques points à améliorer au niveau des consignes données par les enseignants aux enfants, mais nous étions satisfaits du déroulement de cet exercice.

Café sécurité

Les communes voisines envient la fréquentation record que notre café sécurité occasionne.

30 à 40 personnes étaient présentes afin de se plaindre du trafic dans le village (oui certains), mais aussi, s'informer sur le cyberharcèlement, sur les bonnes pratiques à avoir contre les cambriolages ou comment déposer une plainte. Bref, c'était prenant mais très intéressant. J'étais présent avec notre agent de sécurité publique ainsi qu'un représentant de la police cantonale de proximité.

À propos de cyberharcèlement et sécurité numérique, nous avons organisé un atelier en collaboration avec l'association ATIC. Ouvert aux aînés du village, cet atelier a rencontré un beau succès. Ce cours fait partie du programme de mise en pratique des conclusions de l'atelier ReliÂges dont je vous ai déjà parlé. Cette année, nous offrons aux aînés 4 ateliers thématiques où ils peuvent apprendre de nouvelles pratiques. C'est bien sûr aussi l'occasion de leur offrir un moment de convivialité et de rencontres.

ReliÂges :

Nous avons reçu en fin d'été un rapport passionnant de l'association mobilité piétonne Suisse sur la mobilité piétonne dans notre village et les freins à l'utiliser. Ce rapport se base sur les conclusions des balades diagnostiques organisées ce printemps avec les seniors ainsi que des observations reçues via l'application Walkable. Il y a également tout un travail d'étude réalisé sur le terrain par deux membres de l'association mobilité piétonne.

Le Conseil communal, sur la base de ce rapport, a décidé de concrétiser une vingtaine de mesures d'ici la fin de cette année. Il y aura donc des nouveaux bancs, des nouvelles mains-courantes, et des obstacles urbains seront également gommés afin de permettre à tous et toutes de se déplacer à pied sans difficulté.

Cet automne, nous remettrons aux nouvelles autorités de Laténa ce rapport en les encourageant à planifier d'autres mesures ces prochaines années.

Soirée d'accueil des nouveaux habitants :

Je ne boude pas mon plaisir de vous faire un petit retour sur la magnifique soirée que nous avons vécue hier. En effet, c'était la soirée dédiée à l'accueil des nouveaux habitants.

Environ 50 personnes étaient présentes provenant de villages voisins, de cantons limitrophes ou pour quelques-uns de plus loin.

En plus d'une présentation passionnante de l'histoire de Saint-Blaise - Merci à Claude Zweiacker - une dizaine de membres d'associations saint-blaisoises ont pu se présenter et présenter leurs activités aux nouveaux habitants.

C'était une soirée riche en rencontres avec des gens curieux, reconnaissant d'être invités et reconnaissant d'habiter Saint-Blaise.

8. Motions et proposition

Pas de prise de parole.

9. Interpellations et questions

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Afin que la question suivante puisse être reçue sans malentendu sur son attention, je souhaite préciser le contexte de celle-ci :

Le groupe socialiste, plus de 20 ans après avoir été à la base de la question de la zone de rencontre du centre du village en s'inspirant notamment d'une visite à Burgdorf, Berthoud en français, continue à porter la volonté de voir les zones de rencontre s'étendre dans les rues du vieux village. C'est dans ce même élan que nous nous permettons, en aparté, de dire notre satisfaction de voir la route cantonale passer à une limitation de 30 km/h.

La mise en œuvre de ces nouvelles réalités a suscité des échanges éclairants sur la complexité du dossier lors de notre séance de préparation de lundi soir. Nous faisons le relais des incompréhensions des personnes côtoyées, les insatisfactions ont été posées, les contingences exposées et permettent ainsi une compréhension plus large que les inconvénients vécus.

C'est donc en ne remettant nullement en question l'installation d'une nouvelle zone à 20 km/h sur l'axe des rues du Tilleul et de Vigner que nous posons ici les questions suivantes :

- *Quelle feuille de route et motivations pour l'installation des mesures suivantes en période de fermeture de l'axe Maigroge - rue Daniel-Dardel sur la RC 2185, plus précisément sur :*

- La fermeture de la rue du Verger
- La « non-reconduite » du sens unique sur le bas de la rue de Vigner
- Le calendrier de la mise en place de la zone de rencontre.

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le motif de la fermeture de la rue du Verger, qui est passablement utilisée par les élèves qui sortent du collège de Vigner et également par des cyclistes, est que cette rue était devenue dangereuse, avec des véhicules qui montaient parfois trop vite. Le Conseil communal a jugé utile, unanimement, avec naturellement nos mandataires, de fermer cette route et de la rendre aux piétons et à la mobilité douce.

La non reconduite du sens unique sur la route de Vigner : je ne comprends pas bien la question puisque si nous avons reconduit le sens unique de Vigner, je ne sais pas par où nous aurions fait passer la circulation. Il n'a jamais été dans les attentions du Conseil communal de mettre la rue de Vigner en sens unique.

Concernant le calendrier de la mise en place de la zone de rencontre, je ne sais pas si vous faites référence à la zone 30 au centre du village, le prochain Conseil communal se chargera de la suite de la motion, à voir s'ils auront l'argent pour concrétiser la suite de cette mesure.

Pourquoi avoir mis 20 km/h vers Le Montagnard ? Moi qui prends très souvent cette route, c'était raisonnable de mettre toute cette zone à 20 du bas jusqu'en haut. Aujourd'hui, nous le constatons, la police cantonale a mis un radar, les gens roulent beaucoup trop vite. C'était pour une question de sécurité pour les gens qui empruntent cette route.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Comment le Conseil communal entend-il procéder concrètement concernant le projet de réfection de la RC5 ?

Est-ce que les commissions seront consultées en leur présentant une série d'options, ou encore avec un projet ficelé comme cela s'est passé il y deux semaines ?

Aussi, puisqu'on a constaté que le projet présenté avait des impacts importants sur le concept urbanistique du centre du village, est-ce que la CRPAL et la Commission d'urbanisme seront également consultées cette fois ?

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je ne pensais pas que l'on parlerait de ce rapport RC5. Le rapport, nouvelle mouture, sera présenté à la prochaine séance du Conseil général de novembre. Avant cette séance, les commissions seront réunies pour discuter de ce rapport en présence des différents mandataires.

En ce qui concerne les commissions qui seront interrogées, il y a la Commission des infrastructures, la Commission des énergies et la Commission d'urbanisme. La CRPAL n'ayant pas traité ce sujet de la RC5, elle ne fera pas partie de l'équipe de discussions sur ce dossier.

M. Nicolas Bornand (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Question simple et récurrente concernant le collège de la Rive-de-l'Herbe. Pouvons-nous avoir un point de la situation ? Et plus particulièrement, qu'en est-il des différents acteurs qui s'étaient présentés ? Le dossier a-t-il avancé sur ce point ?

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Non ! Malheureusement, tous les acteurs qui s'étaient manifestés, notamment l'acteur le plus actif, n'a donné aucune suite alors qu'il nous avait promis des réponses concrètes. Nous appelons les responsables et ils ne répondent pas.

Le seul intérêt est manifesté par une école privée, la directrice s'y voit de manière très positive, elle a des projets très intéressants. Comme vous le savez, la Commune de Saint-Blaise avait décidé d'y faire un centre médical, raison pour laquelle nous lui avons répondu que tant qu'il y aurait de l'intérêt pour le centre médical, nous mettions de côté sa « postulation ». Cette dame est toujours active à nous demander ce que nous pensons faire de ce collège et j'aurais le plaisir de laisser à Laténa le soin de décider si la politique future de Laténa sera de maintenir ce projet ou d'en faire quelque chose d'autre.

Un acteur s'était dernièrement manifesté, il s'agit de Volta. Cette entreprise a un nouveau directeur depuis peu et, après discussions avec lui de notre projet, celui-ci nous a informé que les projets actuellement en développement de leur côté les occupent énormément aussi bien temporellement que financièrement et qu'ils ne voyaient pas un lieu supplémentaire à développer pour l'heure.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Deux questions qui concernent le dicastère de l'urbanisme :

1. Quel est le programme actualisé pour la révision du PAL ?
2. Dossier panneaux solaires dans l'ancienne localité : l'interdiction temporaire de bâtir se termine le 4 novembre et il est manifeste que la Commune n'aura pas été en mesure de mettre en place un règlement dans les règles (c'est-à-dire approuvé par le Conseil général, le SAT, le Conseil d'État, etc.), malgré le fait que la commission ad hoc prévue dans l'arrêté du Conseil communal ait terminé ses tâches depuis bien longtemps.

Est-ce que la Commune entend alors informer la population qu'elle va dorénavant respecter l'art. 18a de la LAT fédérale, qui prévoit que « l'intérêt à l'utilisation de l'énergie solaire sur des constructions existantes ou nouvelles l'emporte en principe sur les aspects esthétiques » ?

Rappelons aussi que selon la loi, pour les installations suffisamment adaptées et tant que les exigences techniques pour l'éventuelle connexion au réseau sont observées, seule une procédure d'annonce est nécessaire pour la plupart des bâtiments, y compris ceux dans les anciennes localités, qui ne sont pas strictement classés comme monuments d'importance nationale et cantonale.

Par ailleurs, j'informe qu'on trouve un tout récent arrêté d'une cour de justice de Genève, qui a condamné sur la loi fédérale une Commune qui voulait limiter l'installation de panneaux solaires sur une maison prétendue de valeur historique.

On y dit :

« Refuser l'autorisation d'installer des panneaux solaires ou fixer des conditions particulières – par exemple la couleur des panneaux solaires – pour des raisons esthétiques n'est admissible que dans des cas très exceptionnels et doit faire l'objet d'une justification circonstanciée sur la base d'intérêts publics prépondérants, et ce même dans une zone à protéger ».

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Avant de répondre aux questions de M. Zago, je préciserai encore ce qu'a dit M. Claude Guinand, la CRPAL est chargée d'accompagner le Conseil communal dans la révision du PAL, mais la CRPAL ne s'occupe pas des projets dont la réalisation est en cours. C'est pourquoi, pour les zones autour de la RC, qui sont des zones stratégiques, il va de soi que le Conseil communal et ses mandataires, ont veillés à la cohérence des éléments des projets respectifs. La Commission d'urbanisme est compétente pour se prononcer sur les aspects urbanistiques du projet et c'est à ce titre qu'elle est invitée à la prochaine séance de présentation qui aura lieu le 23 octobre.

Concernant le programme actualisé pour la révision du PAL. Les mandataires des 4 communes de Laténa sont actuellement en phase de bouclage des dossiers respectifs de révision des PAL. Durant l'été, il y a eu un travail conséquent effectué par les mandataires, ce travail a été présenté aux responsables de l'urbanisme, nous nous sommes mis d'accord sur tous les points discutés et leurs intégrations dans le dossier.

Le Conseil communal a répondu mi-septembre aux questions que la CRPAL lui a posées, il attend le rapport final de cette commission. Si la CRPAL le juge utile ou nécessaire, le Conseil communal est d'accord d'organiser une séance supplémentaire pour en discuter. À fin octobre, le Conseil communal approuvera formellement le dossier qui sera déposé au service de l'aménagement du territoire. Pour la suite, les dates suivantes ont déjà été fixées :

- Présentation au Conseil général le 7 novembre, ici à l'auditoire
- Une information au public, le mardi 12 novembre, dans cet auditoire
- Les 4 communes déposeront leurs dossiers respectifs les 21 et 25 novembre.

Chaque commune déposera son dossier séparément, pour Saint-Blaise la date est fixée le 21 novembre à 14h00. Une fois que les dossiers seront déposés au SAT, il faudra ensuite, au moins 6 mois, aux différents services de l'État pour formuler un préavis de synthèse, qui sera transmis aux nouvelles autorités de Laténa.

Celles-ci retravailleront les dossiers en fonction des remarques des préavis de synthèse. Après sanction par le conseiller d'État en charge, les dossiers pourront passer pour approbation devant le Conseil général, avant la mise à l'enquête. Cela se fera difficilement en 2025, cela sera probablement en 2026.

Concernant la question sur les panneaux photovoltaïques en zone d'ancienne localité :

Je reprends la phrase du conseiller général Zago : « La Commune n'aura pas été en mesure de mettre en place un règlement malgré le fait que la Commission ad hoc, etc. ».

Je vous rappelle que de mettre en place un règlement, comme une modification du PAL, prend le même temps. Même si nous avons été extrêmement rapides, puisque la Commission avait prévu ces tâches depuis bien longtemps, en 2023, si nous avons décidé à ce moment-là de faire un règlement selon la procédure, le SAT ne nous aurait pas suivis.

Comme nous vous en avons déjà informé, les travaux de la Commission ad hoc pour l'implantation de panneaux photovoltaïques en ZAL, nous ont permis d'établir un règlement qui pourra être intégré dans le futur PAL.

Comme pour l'entrée en vigueur du nouveau PAL, cette intégration prendra plusieurs années. Comme l'a relevé le conseiller général Zago, le délai d'interdiction tombe le 4 novembre, nous aurons un instrument concret sans attendre l'entrée en vigueur du futur PAL, le Conseil communal prendra un arrêté idoine, qui pourra entrer en vigueur à la fin de la durée de l'interdiction temporaire de bâtir actuellement en vigueur.

Cet arrêté et la base réglementaire correspondante seront présentés le 22 octobre prochain lors de la séance commune de la Commission des énergies et de la Commission d'urbanisme.

Je le rappelle, Saint-Blaise est un village ISOS, il y a une pesée des intérêts à faire entre le besoin légitime d'avoir 2 m² de panneaux photovoltaïques qui produisent du courant et un village qui est protégé au niveau national, en catégorie A.

On peut décider, comme à Genève, de mettre n'importe quelle couleur, personnellement, je suis d'avis qu'il y a une pesée des intérêts à faire.

Nous avons quand même eu raison puisque lorsque l'on a fait l'interdiction temporaire de bâtir, un requérant a attaqué cela en justice et la justice nous a donné raison.

Je suis d'avis, mais Laténa décidera, que cela vaut la peine que l'on fasse attention à cela. Je rappelle que le règlement que nous proposons n'interdit pas les panneaux solaires en ZAL, mais interdit le « n'importe quoi ». C'est un peu restrictif et un peu plus cher mais je suis d'avis que dans un village ISOS, il faille cela.

M. Rajesh Ambigapathy (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le Conseil communal pourrait-il nous éclairer sur l'état d'avancement du projet d'installation d'un carport photovoltaïque au bord du lac ? Ce projet, rappelons-le, devait bénéficier du soutien enthousiaste du Conseil communal et pourrait j'espère encore être l'accomplissement d'une motion votée par le Conseil général - une belle façon de clore cette dernière législature de Saint-Blaise en beauté, n'est-ce pas ?

Ma demande d'information porte sur plusieurs aspects de ce projet visionnaire pour notre région :

- 1. Quelle est la position du Canton en matière de politique énergétique ? Comment réagira-t-il si ce projet, pourtant si prometteur, ne voit pas le jour ? Après tout, ne sommes-nous pas censés favoriser la production d'énergie renouvelable ?*
- 2. Quel est le statut de ce projet au sein d'Eli10, qui l'avait généreusement accepté dans son plan d'investissement ? J'ai cru comprendre que ce n'était pas une mince affaire - quelle surprise d'avoir été sélectionné !*
- 3. Pour mémoire, le port est classé dans le nouveau PAL en discussion comme une zone devant favoriser la production d'énergie. Ne serait-ce pas l'occasion idéale de voir cette classification se concrétiser avec ce beau projet ? Un carport solaire ne serait-il pas la solution parfaite pour allier protection des véhicules et production d'énergie verte ?*

En complément au point situation, le Conseil communal pourrait-il nous éclairer sur comment il compte se positionner par rapport à ce dossier d'ici la fin de cette législature ?

In fine... Il semblerait que ce dossier, comme tous ceux touchant à l'énergie solaire dans notre charmant village, se trouve actuellement perdu dans la pluie et le brouillard. J'ose espérer que le Conseil communal saura dissiper ces nuages avec une réponse rayonnante, voire énergétique, concernant ce projet. Après tout, n'est-ce pas le rôle d'un projet solaire d'illuminer notre avenir énergétique ?

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Il a été dit tout à l'heure, qu'il a fallu 20 ans pour faire le projet des collèges de Vigner, j'espère que nous n'arriverons pas à 20 ans pour le projet de carport au port mais, vous avez aussi vu l'histoire du photovoltaïques en ZAL, les choses ne sont pas si simples.

Plusieurs aspects doivent être pris en compte dans le projet de panneaux photovoltaïques au port de Saint-Blaise :

- le système des panneaux proprement dit, avec toutes les liaisons électriques nécessaires*
- le support sur lequel les panneaux doivent être posés*
- la rentabilité de tout le système panneaux-support, y compris la prise en compte de l'énergie grise*
- la question de l'hivernage des bateaux*
- la question de l'affectation de la zone.*

Concernant ce dernier point, la question de l'affectation de la zone. Celle-ci est dite « zone de sports, détente et loisirs ». Elle est inconstructible, et l'État, compétent à cet endroit, n'a pas de base légale pour autoriser sans autre la construction d'un parc photovoltaïque, malgré les discussions qui ont lieu jusqu'au niveau fédéral (voir les parcs solaires dans les alpes !).

Nous avons eu, le 16 juillet dernier, une discussion à ce sujet avec le service de l'aménagement du territoire, qui s'est montré ouvert à rechercher une solution juridique pour le parking du port, ainsi que pour le parking ex-Jowa sur la N5, voire sur le parking le long de la ligne BLS vers la gare.

C'est donc une bonne nouvelle pour la Commune, et la balle est dans le camp de l'État sur ce point.

L'État nous a également rendus attentifs au fait que de nouveaux types de panneau solaires innovants et moins onéreux sont en cours de développement au CSEM (ou dans son giron), et nous encourage à contacter les développeurs de ces éléments.

Enfin, l'État examine la possibilité pour la Commune de ne pas passer par les marchés publics pour ce type d'installation, ce qui pourrait faciliter grandement la mise en œuvre du projet.

En résumé, la Commune de Laténa, si elle en a la volonté, ce dont nous ne saurions douter, pourra aller de l'avant avec ce projet.

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je reviens au PAL, des informations nous ont été données par le Conseil communal ce soir, avec des étapes. Une autre question préoccupe notre groupe, elle est liée au traitement des propriétaires de terrains constructibles qui pourraient être dézonés. Questions : ces propriétaires ont-ils été contactés jusqu'à présent ? Si oui, quelles ont été leurs réactions et quels sont les moyens à leur disposition pour réagir ?

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Concernant ces zones, actuellement à construire. Les autres idées seraient plutôt de les mettre en zone verte, non-constructible. Les Chauderons, c'est trop tard, puisque cela fait plusieurs années maintenant.

Concernant les zones à construire proposées pour une affectation en zone verte non-constructible : elles ont été définies selon plusieurs critères urbanistiques et environnementaux, ainsi que sur la base de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, et en particulier sur l'art. 3 lettre e, qui précise en substance que :

« Les autorités [...] ménagent dans le milieu bâti de nombreux aires de verdure et espaces plantés d'arbres ». Il y a donc une base légale pour réfléchir à cela et décider dans quel sens on va. Ce n'est pas le Conseil communal, voire la CRPAL qui peut décider seul.

De telles modifications d'affectation font l'objet d'une pesée des intérêts, faite dans le rapport d'accompagnement 47 OAT, pesée des intérêts qui sera vérifiée et approuvée ou non, par le service de l'aménagement du territoire.

Le dossier de révision du PAL passera ensuite pour approbation devant le Conseil général de Laténa, qui peut le rejeter en totalité ou en partie.

Après passage devant le Conseil général, le dossier sera mis à l'enquête et les propriétaires pourront s'opposer à certaines décisions qui concernent leurs parcelles.

Peut-être une réponse sur le fait de parler aux propriétaires ou pas. Nous nous sommes posés la question. C'est assez délicat, il faut une certaine égalité de traitement. Nous sommes actuellement dans un projet qui évolue.

C'est l'autorité communale qui décide de ce qu'elle fait, avec l'appui de la CRPAL et ensuite, avec les étapes décrites, les propriétaires pourront faire valoir leurs droits. On arrive à la conclusion que ce n'est pas correct de discuter avec certains propriétaires de certains aspects pour des questions d'égalité de traitement et pour que le processus de déroulement soit fait.

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Prochaine question par rapport au chauffage à pellets. Il semble qu'on peut se les peler malgré l'installation d'un chauffage à pellets. En effet, des bruits courent que la température des appartements liés à la chaudière à granulés des collèges de la Rive-de-l'Herbe ont connu des hauts mais surtout des bas au niveau de la température.

En outre, à certaines périodes, en février et en août, les douches matinales ont même eu des effets très, pour ne pas dire trop, dynamisants. En ce 26 septembre, ces problèmes ont-ils été résolus ou sont-ils en passe de l'être ? Le Conseil communal peut-il nous donner des nouvelles rassurantes par rapport à ce système de chauffage ?

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La chaufferie des collèges de Vigner, qui est le cœur du réseau de chaleur de Vigner et auquel 13 bâtiments sur 14 sont actuellement raccordés (il manque la Rive-de-l'Herbe, que nous proposerons de raccorder dans les prochaines semaines), est un système complexe, qui fournit de la chaleur, du froid et de l'eau chaude sanitaire, et qui est composé de plusieurs éléments dont les principaux sont :

- deux chaudières à pellets
- une chaudière à mazout pour l'appoint et le secours
- une pompe à chaleur de grandes dimensions
- un silo à pellets de grande dimension
- des volumes de stockage d'eau importants

- des échangeurs de chaleur et un réseau de distribution qui s'étend du home Le Castel jusqu'à l'ancienne poste.

Les chaudières à bois choisies, de la marque Herz, sont d'excellente qualité et ont une très bonne réputation. Malheureusement, le mandataire désigné suite à un appel d'offres public pour la fourniture, la pose et l'entretien du système complet de la chaufferie, s'est révélé être peu fiable, en particulier dans ses activités de service après-vente, et ceci dès la mise en service.

La mise en service d'un tel système est pratiquement toujours accompagnée d'incidents et de pannes « de jeunesse ». Cela a aussi été le cas à Vigner, mais la mauvaise qualité des interventions de l'entreprise a eu pour conséquence, à plusieurs reprises, que des pannes et des incidents techniques mineurs ont entraîné des répercussions qu'ils n'auraient pas dû avoir, telles que des pannes plus ou moins prolongées d'eau chaude et de chauffage.

Pour pallier ces inconvénients, nous avons décidé de rompre le contrat d'entretien avec l'entreprise en question, à la fin de l'année 2024. Nous avons d'ores et déjà réalisé un appel d'offres sur invitation à quatre entreprises et avons adjugé le nouveau mandat d'entretien à l'entreprise Alvazzi, qui s'est révélé la mieux-disante, selon les quatre critères définis pour ce mandat.

Nous sommes confiants dans le fait que ce nouveau mandat nous permettra d'améliorer grandement l'efficacité du traitement des pannes et également d'optimiser l'exploitation de la chaufferie, ce qui permettra de diminuer la fréquence des pannes.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Dernière question me concernant sur la politique de stationnement :

Lors de la dernière séance du Conseil général, j'avais questionné le Conseil communal au niveau de la politique de stationnement à la rue des Perrières, à la rue des Lavannes et à la rue de la Maigroge. J'avais demandé si des réflexions s'étaient faites pour les riverains saint-blaisois, habitués à stationner leur véhicule sans crainte de voir l'ASP sévir et verbaliser.

Le conseiller communal en charge du service avait répondu à la question en ponctuant son intervention par la réflexion suivante : « en ce qui concerne les macarons, pourquoi pas. La nouvelle commune de Laténa pourra peut-être mettre en place un tel système, je vais en parler avec mes collègues du Conseil communal ».

Sur la base de cette réponse protocolée, je rebondis. Que fait le Conseil communal avec les riverains saint-blaisois habitués à stationner leur véhicule sans crainte de voir l'ASP sévir et verbaliser ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous laisserons le soin à la nouvelle commune de mettre en place ou non des macarons. Il y a une séance prochainement sur les projets à débattre avec les représentants de la nouvelle commune. Lors de celle-ci, nous parlerons naturellement des problèmes de parcage à Saint-Blaise. Il faut dire que l'agent de sécurité publique fait son métier, il verbalise et cela cause certains problèmes. Il semble que notre ASP soit relativement souple dans les amendes qu'il distribue ou qu'il ne distribue pas aux habitants de Saint-Blaise ou autres personnes.

Une étude complète doit être faite sur le plan de stationnement, non seulement à Saint-Blaise, mais un plan identique de stationnement sur Laténa.

Le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 7 novembre 2024 à 19h30 et informe que toutes les dates de séances de commissions sont disponibles sur Echo.

L'ultime séance du Conseil général aura lieu le 5 décembre 2024 sera suivie de la traditionnelle fondue.

Le Président clôt la séance, il est 20h38.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Président

La secrétaire

Yann Chalon

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Cinzia Generoso-Bornand

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'C' followed by 'Bornand' and a small flourish at the end.